MODE DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE STAND UP PADDLE BOARD
RACE
2016

F.F.S. Guide du haut niveau 2016 – Equipes de France SUP Race

I - Règles communes applicables aux sélections des équipes de France

1- **Préambule :**

Par délégation de l'Etat, la FFS est amenée à présenter des Equipes de France dans les compétitions de référence ci-dessous :

ESPOIR:

· Epreuves ISA / ESF: WJSC, Euro Juniors, (Surf, Bodyboard, Longboard).

OPEN :

· Epreuves : ISA / ESF. (Surf, Bodyboard, Longboard, Stand Up, Stand Up Race).

2- Définition des règles de sélection :

Le Directeur Technique National est le responsable des Equipes de France.
Procédure de la sélection:

Le comité de sélection (Entraineurs nationaux, représentant des juges arbitres, représentant de la commission médicale) propose une sélection argumentée au DTN. Celle-ci devra être validée par le Comité Directeur de la FF Surf avant de faire l'objet d'informations et publications.

Informations :
Toutes les règles de sélection sont diffusées directement à l'ensemble des sportifs concernés et au Comité Directeur de la Fédération.
Elles font également l'objet d'une diffusion électronique sur le site Internet de la FFS ou tout autre support permettant aux Comités Départementaux, Comités Régionaux, clubs d'en prendre connaissance et de favoriser une plus large information.

II - Règles spécifiques applicables aux sélections des équipes de France SUP.

1- Préambule

Ce document doit permettre de définir des règles de sélection « Equipe de France » identifiant les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'Equipe de France lors des championnats d'Europe et du Monde de SUP race.
Le mode de sélection est l'élément constitutif des collectifs de l'Equipe de France. Il contribue pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, il participe à préparer les athlètes à remplir les objectifs de l'Equipe de France.

2– ORGANISATION DE LA SELECTION EQUIPE DE FRANCE (EQF)

2.1. Conditions de participation

- Etre licencié à la Fédération Française de Surf,
- Participer au championnat de France.

2.2 Compétitions de référence

La sélection EQF se déroulera en 3 étapes.
L'étape 1 est programmé : les championnats de France SUP race.
Les étapes 2 et 3 seront annoncées, au plus tôt à l'issue de l'annonce de la date et du lieu des championnats du Monde SUP race et des Championnats d'Europe de SUP Race.
Néanmoins, si l'annonce de ces Championnats du Monde ou d'Europe est trop tardive, la FFS se laisse la possibilité de déterminer les étapes 2 et 3 afin d'établir un calendrier au plus tôt.

Etape 1 : Championnats de France SUP race : 2 compétitions (1 Technical race et 1 Longue distance) de sélection N°1
Dates : 14-15 novembre 2015,
Lieu : Ste Maxime (PACA).

Etape 2 : 2 compétitions (1 Technical race et 1 Longue distance) de sélection N°2
Dates et Lieu : A définir en fonction des échéances internationales

Etape 3 : 2 compétitions (1 Technical race et 1 Longue distance) de sélection N°3
Dates et Lieu : A définir en fonction des échéances internationales

A l'issue de chaque compétition pour chacune des 3 étapes, un classement sera édité suivant un mode de calcul aux chapitres II.2.7, II.2.9, II.2.9.

Chaque étape se déroulera en 2 jours et sera composée d'une course Technical race 12'6 et moins et d'une course Longue distance 12'6 et moins.

Chaque compétition se déroulera dans les catégories suivantes : open et ondine.

2.3 Athlètes invités à participer aux sélections EQF

Etape 1 :
Cette étape reste ouverte dans le cadre du règlement sportif concernant les championnats de France.

Etape 2 et 3 :
Le DTN définira une liste d'athlètes invités à participer à ces 2 étapes :
- environ 10 athlètes en open.
- environ 3 athlètes juniors.
- environ 6 athlètes ondines.
- environ 1 athlète ondine junior.

En fonction des disponibilités des athlètes et du niveau sportif, cette liste pourra être revue à la hausse ou à la baisse.

2.4 Règlement de la compétition

Chaque compétition sera conforme au règlement sportif fédéral dans les formats technical race et Longue Distance.

2.5 Directeur de compétition

Pour les étapes 2 et 3, la Direction technique nationale est l'organisateur technique des compétitions de Sélection.

2.6 Jury

Le jury sera composé du président de la commission nationale SUP race (ou de son représentant), du Directeur Technique National (ou de son représentant) et d'un représentant des athlètes.

2.7. Mode de classement

A l'issue de chaque compétition (sur les 3 étapes), les compétiteurs marquent des points selon le barème suivant :

Classement de la course Points attribués
1er de la course 0
2ème de la course 2
… …
10ème de la course 10

A l'issue des 6 courses, un classement final est effectué en additionnant pour chaque compétiteur les points des deux meilleures courses en Technical Race et des 2 meilleures courses en Longue Distance.

Si à l'issu des 2 premières étapes, un compétiteur est mathématiquement 1ier au classement des sélections, il pourra participer à la dernière étape mais son classement ne sera pas pris en compte.

2.8 Bonus

Les athlètes « Equipe de France » des derniers championnats du Monde peuvent bénéficier d'un bonus de point qui est intégré au classement final de la façon suivante :

- champion du Monde en titre (en individuel) : 2 points de bonus (2 pts retirés au classement final II.2.7),
- médaillé d'argent, de bronze ou de cuivre (en individuel) : 1 point de bonus (1 pt retiré au classement final II.2.7).

2.9 Départage

En cas d'égalité, les compétiteurs seront départagés sur le classement de l'addition des 6 compétitions des sélections (3BR et 3LD des 3 étapes).

Ensuite en cas de nouvelle égalité, les compétiteurs seront départagés sur le classement de l'addition des 4 compétitions des sélections des étapes 1 et 2 (2 BR et 2 LD).

Ensuite en cas de nouvelle égalité, les compétiteurs seront départagés sur le classement de l'addition des 4 compétitions des sélections des étapes 1 et 3 (2 BR et 2 LD).

C – PROPOSITIONS DE SELECTION EQF

Préambule

La sélection se fera sur un classement des 6 courses de sélection, néanmoins le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus du présent mode de sélection, dans un souci de performance de l'Equipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des équipes de France.

1. Proposition de sélection pour l'Equipe de France des championnats du Monde 2016 et les championnats d'Europe 2016 :

Le mode de classement de ces sélections (II.2) est basé sur le principe d'une sélection de mêmes athlètes qui participeront aux épreuves de technical race et de longue distance lors des échéances internationales.

Si ce principe change (exemple : athlètes EQF différents en technical race et longue distance), le mode de classement (II.2.7, II.2.8, II.2.9) serait alors modifié afin de mettre en avant un mode de classement par épreuve (technical race et longue distance).

Sur la base du classement des 6 compétitions de la sélection EQF, **un nombre d'athlètes Open et Ondine** sera défini et ensuite proposé pour participer, dans le collectif équipe de France, aux championnats du Monde et d'Europe SUP race 2016. Cette définition du nombre d'athlète par discipline (TR et LD) sur chaque échéance internationale (Championnats du Monde et Championnats d'Europe) et ensuite cette composition de l'Equipe de France seront dépendantes des dates et lieux des échéances internationales, de l'évolution du règlement ISA/ESF et de l'engagement financier de la fédération.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer sa sélection, le sportif suivant au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné pour les championnats du Monde SUP race, sur décision du Directeur Technique National.

2. Diffusion des sélections

La diffusion de la sélection EQF aura lieu, à l'issu de la validation par le bureau directeur de la FFS, sur le site internet de la FFS.

La DTN FFS